

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**
Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS)

Spécialité : Perfectionnement sportif

Mention : Athlétisme

Jury du 11 décembre 2020

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Athlétisme et disciplines associées est attribué aux personnes dont les noms suivent :

DEALP200181	Monsieur	BOTTIN	Rémi
DEALP200182	Monsieur	CHAPALAIN	Jérémy
DEALP200183	Monsieur	CHUPIN	Célestin
DEALP200184	Monsieur	CREUZEVAULT	Paul
DEALP200185	Madame	JAURES	Francine
DEALP200186	Monsieur	LE TALLEC	Morgan
DEALP200187	Monsieur	ORBAN	Matthias
DEALP200188	Monsieur	RAYMOND	Cédryk
DEALP200189	Monsieur	RICHARD	Valentin
DEALP200190	Monsieur	ROCHE	Antoine

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 11/12/2020

P/Le Directeur Régional et départemental de la
Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale
Par délégation,
La Cheffe de Service


Marie-Jeanne EHLINGER-DEVANTOY